Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal
Québec

Direction des communications et des affaires juridiques

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 3 juin 2026

[redacted]

Objet : Votre demande d'accès aux documents reçue le 12 mai 2026 – décision
N/Réf. : N^o^ 2026.101-1830

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 12 mai 2026, visant à obtenir les documents suivants :

> *Nous vous transmettons la présente demande d'accès à l'information.*
>
> *Nous souhaitons obtenir une copie de tout document que vous détenez pour les **périodes allant d'avril 2023 à mars 2024 et d'avril 2024 à mars 2025** ayant attrait aux **achats annuels de livres**, notamment :*
>
> - *Les rapports au ministère de la Culture;*
> - *Les rapports internes;*
> - *Les rapports financiers;*
> - *Les avis, analyses ou études;*

…2

155, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (Québec) H2T 1H4
Téléphone : 514 413-8777 poste 207722
Télécopieur : 514 385-7808
accesauxdocuments.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

D’une part, nous vous communiquons le document suivant répondant partiellement à votre demande d’accès aux documents. Veuillez noter qu’en respect de l’article 9 de *la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels RLRQ., c A-2.1*, certains documents demandés ne peuvent être communiqués puisqu’ils constituent des documents de travail.

- Budgets annuels.

D’autre part, nous désirons vous informer qu’au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l’île-de-Montréal ne fait pas de rapport au ministère de la Culture et ne détient pas d’avis, analyses ou d’études en lien avec les achats annuels de livres.

Conformément à l’article 101 de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d’accès à l’information tel qu’indiqué sur l’Avis de recours en révision, en annexe.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

audrey lemieux
Signé avec ConsignO Cloud (03/06/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Audrey Lemieux

La responsable de l’application de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

AL/sb

p. j. Avis de recours
Document (1)

AVIS DE RECOURS
EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit qu'une personne peut demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la décision de l'organisme refusant en tout ou en partie sa demande d'accès à des documents.

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision de l'organisme.

Annexe I

Chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.
1982, c. 30, a. 9.

Sous-direction	All
Période financière description	M12
	5004 - Biblio
Code secondaire	livre/revue/abonn/vidéo/etc
Périodicité	Mensuelle

	2023-2024	2024-2025
Mt réel - cumulatif	**Année financière**	
Code primaire	**2024**	**2025**
707255 - 105-7210 CdeD-CRLB-IRD	16 631,49 $	15 969,86 $
707320 - 108-7203 Bib.-IRGLM	11 793,91 $	16 160,45 $
707525 - 109-7203 Bib.-IUGM	21 378,57 $	16 273,49 $
707535 - 110-7203 Bib.-JM	7 954,37 $	7 804,06 $
707545 - 111-7203 Bib.-HV	19 856,20 $	17 608,02 $
707550 - 102-7210 CdeD-IUJD	18 290,99 $	8 108,99 $
707555 - 104-7210 CdeD-IUD-CQDT	40 115,75 $	32 621,50 $
707560 - 101-7210 CdeD-SP	18 456,36 $	17 930,17 $
707565 - 112-7203 Bib.-HND	24 277,63 $	24 568,83 $
707575 - 10-7203 Biblioth. et C. de doc.-transversal	42 317,18 $	256 209,77 $
726303 - 10-7210 CdeD-DITSA	12 036,95 $	14 013,91 $
Total général	**233 109,40 $**	**427 269,05 $**

* Pour l'unité administrative 707575, il y a une augmentation considérable (42 317,18$ en 2024 et 256 209,77$ en 2025). Cette augmentation s'explique par le paiement des ressources du Consortium du RUISSS, qui n'avait pas été payé en 2024, et qui a dû être payé pour 2024 et 2025 en 2025

Voici les numéros d'unités administratives et les noms des bibliothèques

☐

UA	Nom de la bibliothèque
707575	Bibliothèques du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (transversal)
707525	Bibliothèque de gériatrie et de gérontologie
707545	Bibliothèque de l'Hôpital de Verdun
707565	Bibliothèque de l'Hôpital Notre-Dame
707560	Bibliothèque de la Direction régionale de santé publique
726303	Bibliothèque Déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme
707535	Bibliothèque Inégalités et exclusion sociale
707550	Bibliothèque Jeunes en difficulté
707555	Bibliothèque québécoise sur les dépendances
707255	Bibliothèque en déficience physique – Site CRLB-IRD
707320	Bibliothèque en déficience physique – Site IRGLM